



Un dentiste es-t-il obligé de faire un devis avant travaux

Par **CHATELAIN**, le **03/09/2008** à **14:29**

mon époux était prothésiste dentaire dans laboratoire de prothèses dentaire
notre fils ayant eu des problèmes dentaires a été soigné par un praticien client du laboratoire
il y a eu des prothèses à fabriquer et à poser ces dites prothèses ont été faites gratuitement
donc normalement le praticien devait facturer uniquement son travail
durant toute la durée des soins il n'a jamais fait mention de tarif.
les soins ont été terminés fin Avril et ce jour là le dentiste lui a réclamé 3 chèques de caution pour un montant total de 5000 euros
SIC !!!
en expliquant que lorsque la facture sera faite et que mon fils sera remboursé il rendrait ces chèques
1er a-t-il le droit de pratiquer ainsi réclamer cette somme sans devis préalable ?